

LUDOMONDE

Livret d'accueil et de fonctionnement Tout public



42, rue Henriette Achiary
31500 Toulouse
Tél : 05.61.34.12.58

Site web : www.alej.org / E-mail : ludomonde@alej.org
Facebook : Ludomonde

Depuis 1983, l'ALEJM est gérée par ses adhérents



On se présente...

LUDOMONDE est une structure gérée par l'Association Loisirs Enfants Jean Macé (ALEJM). Le règlement, ici énoncé, complète les règles de fonctionnement de l'association en y intégrant les spécificités liées à la structure ludothèque. Afin d'assurer une cohérence et une qualité dans l'accueil et les activités proposées, chaque adhérent devra prendre connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Horaires d'ouverture de la ludothèque

Accueil du public en périodes scolaires		
Mardi	9h – 12h	Petite enfance (0-6 ans)
Mercredi	9h – 12h	Petite enfance (0-6 ans)
	14h – 18h	Tout public
Jeudi	9h – 12h	Petite enfance (0-6 ans) [sauf jours d'atelier]
Vendredi	15h – 19h	Ados – adultes (11 ans et +)
Samedi	14h – 18h	Tout public

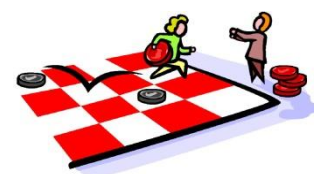
Accueil du public pendant les vacances scolaires		
Lundi, mardi et jeudi matin	9h – 12h	Petite enfance (0-6 ans)
Du lundi au vendredi	14h – 18h	Tout public

Inscription et tarifs

Adhésion à l'ALEJM (obligatoire pour s'inscrire à la ludothèque) : 5€

Puis au choix :

Inscription familiale (en fonction du quotient familial)



Quotient familial	Inscription trimestrielle
Supérieur à 800	15€
Entre 651 et 800	10€
Entre 451 et 650	7€
Entre 301 et 450	4€
Entre 0 et 300	Adhésion uniquement

Le prêt de jeu est compris dans le tarif, une caution de 50€ sera demandée.

Inscription individuelle (à partir de 7 ans) :

- Inscription au trimestre : 5€
- Forfait prêt de jeu : 8€ l'année (+ une caution de 50€)

Une fois chez nous ...

Trois services sont proposés à nos adhérents.



Le jeu sur place

- ✓ Pour venir profiter des espaces de la ludothèque, il faut être adhérent de l'association et inscrit à la ludothèque. Toutefois, nous proposons deux venues "découverte" à titre gratuit.
 - ✓ A la première venue et lors de l'inscription, la présence des parents (ou tuteurs légaux) est obligatoire pour les mineurs.
- ✓ La ludothèque est un équipement culturel qui, sur un mode de fonctionnement similaire à une bibliothèque, accueille des publics d'âges différents en libre accès. *A ce titre l'enfant de moins de 7 ans doit être accompagné d'un adulte. A partir de 7 ans l'enfant peut venir et repartir seul de la ludothèque. Toutefois, afin d'assurer un accueil de qualité, nous vous demandons de vous signaler aux membres de l'équipe lors de votre arrivée et de votre départ.*
 - ✓ Tous les jeux / jouets de la ludothèque sont à votre disposition. Autant vous avez la pleine liberté du choix de vos partenaires et de votre temps de jeu, autant il vous est demandé de prendre soin du matériel et de le remettre à sa place après l'utilisation. Toute casse ou perte donnera lieu à une demande de remboursement du jeu / jouet après devis du ludothécaire auprès d'un magasin.
- ✓ L'émulation, l'excitation, le bruit font partie des moments de jeux mais il est nécessaire de composer avec les autres utilisateurs et d'éviter les excès. On joue dans le respect des règles du lieu, des jeux et de ses partenaires. Notre devise: "Il faut savoir rester humble dans la victoire et courtois dans la défaite".

Les animations

- ✓ L'accès aux animations que propose la ludothèque est inclus dans l'inscription. Toutefois, les modalités de participation à certaines animations peuvent varier (animations sur inscriptions, réservées à un public particulier,...) selon les objectifs de ces dernières.
 - ✓ En cas de retard de plus de 15 minutes pour un atelier d'éveil musical et d'expression corporelle, nous serons dans l'obligation de ne pas vous accepter sur l'animation. Ceci pour ne pas gêner le déroulement de l'activité.

Le prêt de jeu

- ✓ Pour avoir accès au service de prêt de jeu, il faut obligatoirement être adhérent de l'association et inscrit à la ludothèque.
 - ✓ Un chèque de caution de 50 € vous sera demandé lors de votre premier emprunt et restitué en fin d'année. Ce dernier ne sera encaissé que dans les cas suivants:
 - Non retour des jeux empruntés après un délai supérieur à 3 mois,
 - Jeux cassés ou pièces perdues lors de l'emprunt et non remboursés.
- ✓ Une même famille peut emprunter un maximum de 3 jeux pour une période de 3 semaines.
 - ✓ Vous vérifiez le jeu au moment de sa sortie et nous le vérifions à son retour. En cas de casse pendant la période de prêt, il vous sera demandé le remboursement du jeu après devis du ludothécaire auprès d'un magasin de jeu. Si vous perdez des pièces vous alimenterez la « tirelire des pièces perdues » en vous acquittant de la pénalité de 1€.
- ✓ En cas de retards importants et/ou répétés dans la restitution des jeux, l'équipe de la ludothèque pourra suspendre votre droit au prêt.
 - ✓ Le prêt de jeu s'arrête 30 min avant la fermeture de la ludothèque.

Tout manquement au règlement ou tout comportement irrespectueux voire dangereux fera l'objet de sanctions. Ces dernières pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.



Coordonnées de l'ALEJM :

3, chemin de Duroux - 31500 Toulouse - Tél : 05.61.34.12.58 - Fax : 05.61.24.87.07

Site web : www.alejm.org - E-mail : alejm@alejm.org